

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-200095016-20230414-2023-04-FIN-CCA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Publication : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



CCAS - Commune de Porto-Vecchio (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009501600016

POSTE COMPTABLE : SGC SARTENE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : Budget CCAS de Porto-Vecchio (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-200095016-20230414-2023-04-FIN-CCA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Publication : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières

B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)

A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)

A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)

A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)

A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement

A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A10.3 - Opérations liées aux cessions

A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A11 - Etat des travaux en régie

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

4

5

6

8

9

11

12

13

15

16

17

18

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

19

Sans Objet

Sans Objet

20

21

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

22

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel
- C1.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
- D2 - Arrêté et signatures 25

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-200095016-20230414-2023-04-FIN-CCA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Publication : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation 23



Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Code INSEE	Commune de Porto-Vecchio Budget CCAS de Porto-Vecchio	02A-200095016-2022/14-2023-04-FIN-CCA-DE	CA	CCA-DE
		Accusé certifié exécutoire 2022		

Réception par le préfet : 14/04/2023

Publication : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

I – INFORMATIONS GENERALES	A
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	12 271
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	36,37	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	39,69	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	1,86	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	92,58 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91,64 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	4,67 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	02A-200095016-20230414-2023-04-FIN	1-04-FIN	CCA-DE
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Accusé certifié exécutoire B		
Réception par le préfet : 14/04/2023			
Publication : 14/04/2023			
Pour l'autorité compétente par délégation			

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 05/04/2022.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	02A-200095016-20230414-2023-04-FIN-CCA-DE
VUE D'ENSEMBLE	Accusé certifié exécutoire A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	446 296,54	G	486 994,45
	Section d'investissement	B	22 765,40	H	0,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	75 908,53
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00

+	+			
=	=			
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	469 061,94	= G+H+I+J	562 902,98

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	6 181,94	K	0,00
	Section d'investissement	F	417,96	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	6 599,90	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	452 478,48	= G+I+K	562 902,98
	Section d'investissement	= B+D+F	23 183,36	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	475 661,84	= G+H+I+J+K+L	562 902,98

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	6 181,94	K	0,00
011	Charges à caractère général		3 267,42		
012	Charges de personnel, frais assimilés		2 290,52		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		624,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	417,96	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immo.				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	417,96	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		02A-200095016-20220414-2023-04-FIN		II		CCA-DE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES		Accusé certifié exécutoire		A2			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				Réception par le préfet : 14/04/2023		Publication : 14/04/2023	
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés	
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12		
011	Charges à caractère général	70 936,00	18 685,03	0,00	3 267,42	48 983,55	
012	Charges de personnel, frais assimilés	464 980,00	413 199,13	0,00	2 290,52	49 490,35	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	27 200,00	14 412,38	0,00	624,00	12 163,62	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion courante		563 116,00	446 296,54	0,00	6 181,94	110 637,52	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		563 116,00	446 296,54	0,00	6 181,94	110 637,52	
023	Virement à la section d'investissement (2)	24 240,00					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 240,00	0,00			24 240,00	
TOTAL		587 356,00	446 296,54	0,00	6 181,94	134 877,52	
Pour information		(3) 0,00					
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1							

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés	
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	511 447,47	486 992,85	0,00	0,00	24 454,62	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,60	0,00	0,00	-1,60	
Total des recettes de gestion courante		511 447,47	486 994,45	0,00	0,00	24 453,02	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		511 447,47	486 994,45	0,00	0,00	24 453,02	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00	
TOTAL		511 447,47	486 994,45	0,00	0,00	24 453,02	
Pour information		(3) 75 908,53					
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1							

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	02A-200095016-20220414-2023-04-FIN	CCA-DE
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	Accusé certifié exécutoire	A3

Reception par le prelet : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 240,00	22 765,40	417,96	56,64
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	24 240,00	22 765,40	417,96	1 056,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	24 240,00	22 765,40	417,96	1 056,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	24 240,00	22 765,40	417,96	1 056,64
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	24 240,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	24 240,00	0,00		24 240,00
	TOTAL	24 240,00	0,00	0,00	24 240,00

Commune de Porto-Vecchio - Budget CCAS de Porto-Vecchio - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-200095016-20230414-2023_04_FIN-CCA-DE

Document certifié électronique

Réception par le préfet : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	02A-200095016-20220414-2023-04-FIN	II	CCA-DE
BALANCE GENERALE DU BUDGET	Accusé certifié exécutoire B1		

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)Réception par le préfet : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	18 685,03		18 685,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	413 199,13		413 199,13
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 412,38		14 412,38
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		446 296,54	0,00	446 296,54
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	22 765,40	0,00	22 765,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		22 765,40	0,00	22 765,40
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	02A-200095016-20230414-2023-04-FIN	CCA-DE
BALANCE GENERALE DU BUDGET	Accusé certifié exécutoire	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Réception par le préfet : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	486 992,85		486 992,85
75	Autres produits de gestion courante	1,60	0,00	1,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		486 994,45	0,00	486 994,45
Pour information				75 908,53
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET			02A-200095016-20220414-2022-04-FIN-CCA-DE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES			Accusé certifié exécutoire A1			
			Réception par le préfet : 14/04/2023			
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés	
			Mandats émis	Charges rattachées		
			Restes à réaliser au 31/12			
011	Charges à caractère général	70 936,00	18 685,03	0,00	3 267,42	48 983,55
60622	Carburants	5 200,00	3 204,98	0,00	362,80	1 632,22
60623	Alimentation	400,00	334,55	0,00	549,57	-484,12
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	27,17	0,00	0,00	172,83
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,93	1 347,98	0,00	32,11	-179,16
6064	Fournitures administratives	1 200,00	617,55	0,00	0,00	582,45
611	Contrats de prestations de services	8 790,00	3 695,00	0,00	0,00	5 095,00
6135	Locations mobilières	780,00	755,36	0,00	0,00	24,64
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	881,85	0,00	0,00	118,15
6156	Maintenance	1 400,00	499,73	0,00	700,27	200,00
6168	Autres primes d'assurance	1 500,00	1 159,69	0,00	0,00	340,31
6182	Documentation générale et technique	2 700,00	1 469,34	0,00	897,60	333,06
6184	Versements à des organismes de formation	1 995,00	0,00	0,00	595,00	1 400,00
6231	Annonces et insertions	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 330,07	287,50	0,00	130,07	3 912,50
6236	Catalogues et imprimés	1 200,00	3 069,84	0,00	0,00	-1 869,84
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 650,00	1 334,49	0,00	0,00	315,51
6262	Frais de télécommunications	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6281	Concours divers (cotisations)	390,00	0,00	0,00	0,00	390,00
62871	Remb. frais à la collectivité rattach.	33 900,00	0,00	0,00	0,00	33 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	464 980,00	413 199,13	0,00	2 290,52	49 490,35
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	87 680,00	81 486,65	0,00	0,00	6 193,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 607,00	2 421,69	0,00	0,00	185,31
64111	Rémunération principale titulaires	250 897,40	169 384,54	0,00	0,00	81 512,86
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 070,84	8 345,64	0,00	0,00	-274,80
64118	Autres indemnités titulaires	32 248,20	47 134,37	0,00	0,00	-14 886,17
64131	Rémunérations non tit.	0,00	24 857,46	0,00	0,00	-24 857,46
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 781,72	22 346,98	0,00	0,00	-1 565,26
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 394,84	48 041,80	0,00	0,00	2 353,04
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	105,00	0,00	348,02	-453,02
6478	Autres charges sociales diverses	12 300,00	9 075,00	0,00	1 942,50	1 282,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 200,00	14 412,38	0,00	624,00	12 163,62
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	3 200,00	1 515,38	0,00	0,00	1 684,62
6561	Secours d'urgence	20 000,00	11 315,82	0,00	624,00	8 060,18
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	4 000,00	1 580,00	0,00	0,00	2 420,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,18	0,00	0,00	-1,18
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		563 116,00	446 296,54	0,00	6 181,94	110 637,52
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		563 116,00	446 296,54	0,00	6 181,94	110 637,52
023	Virement à la section d'investissement	24 240,00	0,00			24 240,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 240,00	0,00			24 240,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		24 240,00	0,00			24 240,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		587 356,00	446 296,54	0,00	6 181,94	134 877,52
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A 000095016-20230414-2023-04-FIN-CCA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Délibération : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET			02A-200095016-20220414-2022-04-FIN CCA-DE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES			Accusé certifié exécutoire A2		
			Réception par le préfet : 14/04/2023		
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restants à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	
			Restes à réaliser au 31/12		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	511 447,47	486 992,85	0,00	24 454,62
7472	Participat° Régions	300,00	95,85	0,00	204,15
7474	Participat° Communes	486 897,00	486 897,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	24 250,47	0,00	0,00	24 250,47
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,60	0,00	-1,60
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1,60	0,00	-1,60
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		511 447,47	486 994,45	0,00	24 453,02
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		511 447,47	486 994,45	0,00	24 453,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		511 447,47	486 994,45	0,00	24 453,02
Pour information		75 908,53			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					02A-200095016-20230414-2023-04-FIN	CCA-DE
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					Accusé certifié exécutoire	B1
					Réception par le préfet : 14/04/2023	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	
205	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	23 240,00	22 765,40	417,96	56,64	
2135	Installations générales, agencements	0,00	2 374,85	0,00	-2 374,85	
2182	Matériel de transport	0,00	4 200,00	0,00	-4 200,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	5 280,00	2 944,15	417,96	1 917,89	
2184	Mobilier	1 550,00	176,40	0,00	1 373,60	
2188	Autres immobilisations corporelles	16 410,00	13 070,00	0,00	3 340,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		24 240,00	22 765,40	417,96	1 056,64	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES		24 240,00	22 765,40	417,96	1 056,64	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00	
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		24 240,00	22 765,40	417,96	1 056,64	
Pour information		0,00				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1						

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET				02A-200095016-2022	30414-2022	III-04-FIN	CCA-DE
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				Accusé certifié exécutoire		B2	
				Réception par le préfet : 14/04/2023			
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00			
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	24 240,00					
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 240,00	0,00		24 240,00		
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		24 240,00	0,00		24 240,00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		24 240,00	0,00	0,00	24 240,00		
Pour information		0,00					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1							

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	02A-200095016-20230414-2023	III-04-FIN	CCA-DE
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	Accusé certifié exécutoire B3		

Réception par le préfet : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	02A-200095016-20230414-2103-04-FIN	IV	CCA-DE
ELEMENTS DU BILAN	Accuse certifié exécutoire		
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	Réception par le préfet	14/04/2023	A3
	Publication : 14/04/2023		

Pour l'autorité compétente par délégation

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d études, de recherche et de développement et frais d insertion (non suivis de travaux)	5	05/04/2022
L	Concessions et droits similaires (logiciels)	5	05/04/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	05/04/2022
L	Agencement et am,nagement de terrains batis	20	05/04/2022
L	Autres agencements et aménagement de terrains	20	05/04/2022
L	Construction batiments	30	05/04/2022
L	Amenagement des constructions	15	05/04/2022
L	Agencement et aménagements divers	15	05/04/2022
L	Mat,riel de transport vehicules legers	8	05/04/2022
L	Materiel de bureau et materiel informatique	5	05/04/2022
L	Mobilier	10	05/04/2022
L	Autres immobilisations corporelles	10	05/04/2022

IV – ANNEXES	02A-200095016-202304-14-2023-04-FIN	IV	CCA-DE
ELEMENTS DU BILAN	Accuse certifié exécutoire		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	Réception par le préfet : 14/04/2023		
	Publication : 14/04/2023		
	A6.1		
	l'autorité compétente par délégation		

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	417,96	0,00	417,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	02A-200095016-202304-14-2023-04-FIN	CCA-DE
ELEMENTS DU BILAN	ACCUSÉ CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	Réception par le préfet : 14/04/2023	A6.2
	Publication : 14/04/2023	

RESSOURCES PROPRES

Pour l'autorité compétente par délégation

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		24 240,00	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		24 240,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	24 240,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 417,96
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) -417,96

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	02A-200095016-202304-14-2023-04-FIN	IV	04-FIN	CCA-DE
ELEMENTS DU BILAN	Accuse certifié exécutoire			
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	Réception par le préfet : 14/04/2023		A10.3	
	Publication : 14/04/2023			

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Publication : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Adjt adm Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Agent maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Agent maîtrise Pal	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Assist soc-educ	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	5,00	1,00	6,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Publication : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Assist soc-educ	A	S	461	0,00	110	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	02A-200095016-20230414-202304-FIN	IV	CCA-DE
ARRETE ET SIGNATURES	Accusé certifié exécutoire	D2	

Réception par le préfet : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par
A Porto-Vecchio, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A Porto-Vecchio, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CASTELLI Nathalie	
CESARI Etienne	
COLONNA CESARI Paule	
CORSI Don Pierre	
EI MOUSSAOUI Samad	
GAMBINI Vincent	
GIRASCHI Michel	
LORENZINI Didier	
LORENZONI Jean	
MAISETTI Nathalie	
MANNONI Laetitia	
MATTEI Jean-Toussaint	
SANTUCCI Natacha	
TOMASI Anne	

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____
A Porto-Vecchio, le _____

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .